



Maison en vente soucis

Par socrate1973

Bonjour,
ma maison est en vente depuis quelques temps mais je me suis aperçu de fissures importantes, j'ai donc stopper la vente, fait venir un expert qui juge la maison dangereuse et préconise une démolition. L'assurance xxxxxx me dis qu'elle ne peut rien et la mairie ne sais pas si le terrain est constructible car en attente de projet? (mairie de brunoy)
je voulais donc savoir qui contacter et comment m'y prendre pour faire reconnaître un éventuel sinistre et si j'avais un recours quelconque.
j'ai transmis le dossier de l'expert à la mairie en attente de leur réponse.
Merci d'avance

CGU pas de nom de marque

Par morobar

Bonjour,
Vous avez du préparer un dossier technique (les diagnostics) entre autres les risques naturels et technologiques.
Car une maison ne se fissure pas comme cela.
Il y a un problème de sols et de fondations.
Il est à craindre une absence totale de recours, surtout sans déclaration de catastrophe naturelle dans votre secteur.

Par yapasdequoi

Bonjour
Si votre assureur ne couvre pas et en l'absence de catastrophe naturelle c'est assez simple : aucun recours.
Mais vous pouvez vendre "en l'état" en informant précisément l'acquéreur.
Vous pouvez demander un certificat d'urbanisme pour savoir si le terrain serait constructible.